



Pourquoi la Suisse ne testera pas les compétences numériques des élèves

OPINION



La part de la Confédération s'élèverait à 40 centimes par an et par élève. Une pesée d'intérêts a-t-elle été réalisée?

JEAN-CLAUDE DOMENJOZ
EXPERT D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

L'assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé avant l'été, le 20 juin, que la Suisse ne participerait pas à l'enquête internationale qui mesure le niveau des compétences informatiques et médiatiques des élèves de 10e année scolaire, ICILS 2028 («International computer and information literacy study»). Cette étude, comparable par son ampleur à l'étude PISA, est réalisée tous les cinq ans depuis 2013 par un consortium international (IEA). La Suisse n'a pris part qu'une seule fois à l'enquête ICILS, l'année de son lancement, alors que la plupart des grands pays de l'ouest de l'Europe y prennent part régulièrement.

L'enquête ICILS permet d'évaluer dans quelle mesure les élèves terminant leur scolarité obligatoire sont préparés à apprendre, à créer et à évoluer dans un monde numérique. Des tâches réalisées sur un ordinateur permettent de tester les compétences informatiques et médiatiques (*computer and information literacy*) et l'aptitude à résoudre des

problèmes qui seront exécutés par une machine (*computational thinking*).

L'étude ICILS ne s'intéresse pas seulement aux performances des élèves, mais aussi aux conditions dans lesquelles les adolescents développent leurs connaissances informatiques et médiatiques à l'école (accès, usages) et leur utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins diverses dans des contextes extrascolaires. Le corps enseignant, les responsables d'établissements et les responsables TIC sont aussi interrogés.

Cette décision est déconcertante car, pour gérer la transition numérique dans le domaine de l'éducation, la CDIP a pourtant inscrit parmi ses objectifs stratégiques le fait de «s'assurer que les élèves et les personnes en formation acquièrent les compétences nécessaires pour gérer la numérisation». En ne participant pas à cette étude internationale en 2028, les ministres de l'Éducation de la Confédération se privent de précieux renseignements sur les conditions de réussite éducative en matière de littératie numérique et médiatique. Données qui sont aussi nécessaires aux chercheurs, aux journalistes, mais aussi à la société civile pour appréhender et juger les politiques éducatives menées par les autorités.

Pourtant, l'agence spécialisée Educa (qui dépend de la CDIP et de la Confédération), dans son rapport «La numérisation dans l'éducation», faisait état d'un manque flagrant de données concernant les compétences numériques des élèves et recommandait la participation à l'enquête ICILS. Ces données sur la progression des élèves permettraient de vérifier si les objectifs inscrits dans le Plan d'études romand et le Lehrplan 21 ont été atteints et de réaliser les études longitudinales qui font cruellement défaut.

Pour justifier cette décision, le secrétariat général de la CDIP explique dans son communiqué que le comité de coordination «Monitoring de l'éducation»

LE TEMPS

Le Temps
1209 Genève
022 575 80 50
<https://www.letemps.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'118
Parution: 6x/semaine



Page: 16
Surface: 33'946 mm²



Association Lire et Ecrire

Ordre: 1024526
N° de thème: 300.002
Référence: 92887014
Coupure Page: 2/2

est, paradoxalement, opposé à une participation à l'ICILS 2028 car «il craint qu'elle ne fasse peser une charge trop lourde sur les écoles» et estime que l'investissement demandé est trop élevé pour «une étude qui se limite au domaine de la numérisation». Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri), partenaire de la CDIP en matière d'éducation et de formation, est aussi opposé à cette étude en raison des mesures d'économies prises par la Confédération. Le Sefri ne peut pas assumer la moitié des coûts devisés

à 4 millions de francs, répartis sur cinq ans, indique le secrétariat général de la CDIP. Sachant que l'école obligatoire compte 1 million d'élèves, la part de la Confédération s'élèverait à 40 centimes par an et par élève. Est-ce bien sérieux? Est-ce qu'une pesée d'intérêts a été réalisée?

Mais, idée folle, les ministres de l'Education suisses auraient-ils peur de voir testées les performances numériques et médiatiques de leurs petits administrés dans le cadre d'une enquête internationale? ■